



mardi 16 août 2016

Les grands titres:

- L'ONU alloue 50 millions de dollars pour aider deux millions de personnes en grande difficulté
- RDC : Ban Ki-moon demande que les responsables du massacre de Beni soient traduits en justice
- L'OMS juge essentiel de recenser chaque naissance et chaque décès pour éviter de futures tragédies
- Syrie : la Commission d'enquête de l'ONU dénonce l'intensification de la violence à Alep
- Bahreïn : des experts de l'ONU appellent à mettre fin à la persécution des chiites
- Zambie : l'ONU salue le déroulement pacifique des élections
- Yémen : le chef de l'ONU condamne une attaque aérienne ayant frappé un hôpital à Hajjah

L'ONU alloue 50 millions de dollars pour aider deux millions de personnes en grande difficulté



habitants de Bambari, en République centrafricaine, bénéficieront des 9 millions de dollars d'aide de l'ONU. Photo: OCHA/Gemma Cortes.

16 août - Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires, Stephen O'Brien, a annoncé mardi l'octroi de 50 millions de dollars issus du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) pour des opérations d'aide sévèrement sous-financées dans des situations d'urgence négligées.

Selon un communiqué de presse du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) publié mardi, cette somme fournira une assistance vitale à deux millions de personnes dans le besoin, dont 200.000 réfugiés, 665.000 personnes déplacées, 170.000 rapatriés et 530.000 personnes vivant actuellement dans des communautés d'accueil.

« Ce financement est une bouée de sauvetage pour les personnes les plus vulnérables dans le monde, coincées dans des crises oubliées», a déclaré M. O'Brien, qui est également le Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU. « Au cours de ces dernières années, la crise mondiale des réfugiés a mis une énorme pression sur le CERF pour aider des millions de personnes fuyant des conflits qui persistent, faute d'une solution politique ».

Selon le BCAH, environ 35 millions de dollars permettront à des partenaires humanitaires de répondre à des urgences prolongées en Afrique centrale, causées par des conflits armés, l'instabilité politique et les violations des droits de l'homme, et aggravées par l'insécurité alimentaire et des épidémies. Les fonds appuieront la distribution de services de santé essentiels, l'accès à de la nourriture et à des abris d'urgence, la protection des femmes et des filles, la fourniture d'eau et d'assainissement et d'un soutien logistique.

L'agent bénéficiera à des opérations d'aide en République centrafricaine (9 millions de dollars), au Tchad (10 millions de dollars) en République démocratique du Congo (11 millions de dollars), ainsi qu'au Rwanda (5 millions de dollars), qui accueille des réfugiés du Burundi et de la RDC.

Treize autres millions de dollars stimuleront les opérations de secours au Yémen où environ 21,2 millions de personnes, plus

2

de 82% de la population, ont besoin d'aide humanitaire. Une allocation de 2 millions de dollars soutiendra les partenaires humanitaires en Érythrée pour répondre aux besoins actuels en raison des conditions arides et des faibles pluies.

Jusqu'à présent, le CERF a reçu 311 millions de dollars de contributions pour l'année 2016 et a déboursé presque autant pour des activités de secours dans 35 pays.

« Toutes les urgences humanitaires sont sous-financées cette année », a prévenu M. O'Brien qui prévoit un manque de 50 millions de dollars sur un objectif de financement de 450 millions de dollars pour 2016. « Aujourd'hui, je demande à tous les États membres, aux organisations régionales et aux citoyens d'accroître leur soutien au CERF pour nous permettre de sauver plus de vies ».

RDC : Ban Ki-moon demande que les responsables du massacre de Beni soient traduits en justice



5 décembre 2014, une opération conjointe de sécurité conduite par la MONUSCO et les troupes des FARDC dans la localité d'Eringeti, suite à de récents massacres sur le territoire de Beni, Nord-Kivu, République démocratique duCongo (RDC). ARCHIVES. Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

16 août - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est dit consterné par le massacre de dizaines de civils perpétré samedi 13 août sur le territoire de Beni, dans la province du Nord Kivu de la République démocratique du Congo (RDC), par des membres présumés des Forces démocratiques alliées (ADF).

« Le Secrétaire général condamne dans les termes les plus forts cette attaque dans le territoire de Beni où, depuis octobre 2014, des centaines de civils ont été tués par des membres présumés des ADF », a dit son porte-parole dans une déclaration à la presse publiée lundi soir.

le territoire de Beni, Nord-Kivu, République de Montralique du Congo (RDC).

ARCHIVES. Photo MONUSCO/Abel

Kavanagh

Ban Ki-moon a présenté ses condoléances aux familles des victimes et au gouvernement de la RDC. Il a demandé que « les responsables de cette attaque soient traduits en justice ».

« Il réitère l'engagement des Nations Unies à soutenir les autorités de la RDC dans leurs efforts pour faire face aux menaces des groupes armés et faire cesser l'impunité, en conformité avec le mandat de la Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO) », a dit son porte-parole.

A Genève, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a appelé mardi les autorités congolaises à enquêter rapidement sur ce massacre.

Selon le HCDH, au moins 47 civils, dont deux enfants, auraient été tués par des membres présumés des ADF, quatre autres blessés et 10 maisons incendiées.

« Cela porte à plus de 645 le nombre de victimes civiles résultant des attaques présumées des ADF depuis le 1er janvier 2014. C'est la violence la plus grave affectant la région depuis la fin de 2014, lorsque l'ONU a recensé au moins 237 civils tués sur une période de trois mois entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014 », a précisé une porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani, lors d'un point de presse.

« Nous exhortons le gouvernement de la RDC à intensifier ses efforts pour protéger les civils, enquêter sur ces violations graves du droit international et garantir que les auteurs de violations et d'abus soient traduits en justice », a-t-elle ajouté.

ONU: l'édition du jour 16 août 2016 3

L'OMS juge essentiel de recenser chaque naissance et chaque décès pour éviter de futures tragédies



femme dans une maternité à Port-au-Prince, en Haïti. Photo Radio ONU/Stephanie Coutrix

16 août - L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié mardi trois documents pour aider les pays à améliorer le recensement des enfants mort-nés et des décès maternels et néonatals afin d'accroître la qualité des soins et éviter que d'autres enfants et d'autres mères meurent.

Chaque année dans le monde, 303.000 femmes meurent pendant la grossesse ou l'accouchement, 2,7 millions de nouveau-nés meurent pendant les 28 premiers jours de vie et l'on compte 2,6 millions d'enfants mort-nés.

Selon l'OMS, pour pratiquement tous les enfants mort-nés et la moitié des nouveau-nés qui meurent, aucun certificat de naissance ou de décès n'est délivré, de sorte qu'ils ne sont jamais enregistrés, notifiés et ne font pas l'objet d'une enquête dans le système de santé. Par conséquent, souvent les pays ne connaissent ni le nombre des décès, ni leur cause et sont donc incapables de prendre en temps voulu les mesures efficaces qui éviteront à d'autres enfants et à d'autres mères de mourir.

« Nous devons nous assurer que toutes les naissances et tous les décès soient recensés, de façon à pouvoir comprendre ce qu'il faut faire pour éviter de nouveaux décès, quel que soit le lieu où ils surviennent », déclare le Directeur à l'OMS du Département santé reproductive et recherche, Ian Askew. « En examinant les causes des décès maternels et infantiles, les pays peuvent améliorer la qualité des soins, prendre des mesures correctives et éviter à des millions de familles d'endurer le chagrin de perdre des mères et des enfants en bas âge ».

L'OMS a lancé mardi trois publications pour aider les pays à améliorer leurs données sur les mortinaissances et les décès maternels et néonatals. La première est un système standardisé pour classer les mortinaissances et les décès néonatals.

Le système aide les pays à faire le lien entre les mortinaissances ou les décès néonatals avec les pathologies qui y ont contribué chez la femme enceinte, comme le diabète ou l'hypertension. Auparavant, il n'y avait aucun système de classification pouvant être utilisé de manière cohérente dans tous les pays, qu'ils soient à revenu faible, intermédiaire ou élevé.

La deuxième publication, Making Every Baby Count: Audit and Review of Stillbirths and Neonatal Deaths (Pour que chaque enfant compte : audit et examen des mortinaissances et des décès néonatals), est un guide pour aider les pays à examiner chaque décès et à enquêter de façon à pouvoir recommander et mettre en œuvre des solutions pour éviter à l'avenir des cas similaires.

« Chaque examen d'un décès donne la possibilité de révéler ce qui aurait pu être fait pour sauver une mère et son enfant », explique le Directeur à l'OMS du Département santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, Dr Anthony Costello.

Les rapports officiels sous-estiment de 30% à l'échelle mondiale et parfois de 70% dans certains pays l'ampleur véritable de la mortalité maternelle. La troisième publication de l'OMS, Time to respond: a report on the global implementation of maternal death surveillance and response (Le moment d'agir : rapport sur la mise en œuvre de la surveillance de la mortalité maternelle et de la riposte au niveau mondial) aide les pays à renforcer leurs procédures d'examen des décès maternels dans les hôpitaux et les cliniques.

Ce document donne également des orientations pour mettre en place un environnement sûr pour les agents de santé, afin d'améliorer la qualité des soins dans les cliniques, ainsi qu'une méthode pour enregistrer les décès survenant en dehors du système de santé, par exemple quand les mères accouchent à domicile.

4

Selon l'OMS, la réalisation des audits et des examens sur la mortalité est une stratégie essentielle pour faire baisser le nombre de décès évitables chez les mères et leurs enfants. Ils aident les administrateurs des systèmes de santé à comprendre les causes de mortalité, les facteurs qui y contribuent et leur permettent de prendre des mesures correctives pour améliorer la qualité des soins.

C'est un dispositif important pour que les pays rendent des comptes sur la réalisation des cibles visant à la baisse de la mortalité maternelle et néonatale définies dans les objectifs de développement durable et la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

Syrie : la Commission d'enquête de l'ONU dénonce l'intensification de la violence à Alep



abri dans le quartier d'Al-Riad, à Alep, en Syrie. Photo OCHA/Josephine Guerrero

16 août - La Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne a exprimé mardi sa profonde préoccupation concernant la sécurité des civils vivant dans la partie est de la ville d'Alep, où la violence des attaques a atteint de nouveaux sommets au cours de ces dernières semaines.

« Ces attaques semblent constituer le prélude à un siège, conçu pour forcer la prise de la ville grâce à une stratégie déjà documentée de 'reddition ou mourir de faim' », a indiqué dans une déclaration la Commission composée de Paulo Sérgio Pinheiro (président), Carla Del Ponte, Vitit Muntarbhorn, et Karen Koning AbuZayd.

« Des quartiers de la ville d'Alep sont maintenant pilonnés quotidiennement par des bombardements aériens menés par le gouvernement et les forces pro-gouvernementales, causant des pertes civiles massives », a précisé la Commission.

Par ailleurs, « de nombreux civils dans les zones de la ville d'Alep tenues par le gouvernement sont tués par les bombardements aveugles menés par des groupes armés, alors que les coalitions comprenant Ahrar al-Sham, Jaysh al-Islam, et le groupe terroriste Jabhat Fatah al-Sham (anciennement Jabhat al Nusra) montent leur contre-offensive contre les attaques du gouvernement », a-t-elle ajouté.

Selon la Commission d'enquête, la mise en place de couloirs humanitaires, si elle a lieu, doit être conforme aux principes humanitaires

« Les civils qui choisissent de rester doivent avoir un accès sans entrave à l'aide humanitaire vitale », a-t-elle précisé. « Indépendamment de l'existence de couloirs humanitaires, l'obligation légale des parties belligérantes ne pas diriger d'attaques contre des civils et des cibles civiles demeure ».

« La guerre a des règles », a rappelé la Commission qui exhorte les belligérants à se conduire conformément au droit international. La Commission souligne toutefois que même si elles sont conformes aux lois de la guerre, les attaques sur la ville d'Alep, ne feront que faire souffrir davantage la population civile.

Alors que les attaques se poursuivent dans l'ensemble de la République arabe syrienne, la Commission demande instamment aux États disposant d'une influence, en particulier ceux soutenant des parties au conflit, de faire pression pour un retour aux négociations politiques. « Dans l'intervalle, et devant nos yeux, les hommes, femmes et enfants syriens continuent de payer le prix le plus élevé », a conclu la Commission.

Le prochain rapport de la Commission, qui examine les violations du droit international dans la République arabe syrienne entre janvier et juillet 2016, sera présenté à Genève au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 19 septembre 2016.

ONU: l'édition du jour 16 août 2016 5

Bahreïn : des experts de l'ONU appellent à mettre fin à la persécution des chiites



Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion et d'association pacifiques, presse conjoint. Maina Kiai. Photo: Jean-Marc Ferré

16 août - Des experts de l'ONU sur les droits humains se sont déclarés mardi profondément préoccupés par le harcèlement systématique de la population chiite par les autorités de Bahreïn, y compris la révocation de la nationalité de beaucoup d'entre eux.

« L'intensification des arrestations, des détentions, des convocations, des interrogatoires et des accusations criminelles portées contre de nombreux membres du clergé chiite, des chanteurs, des défenseurs des droits humains et des dissidents pacifiques a un effet dissuasif sur les droits de l'homme », ont déclaré ces experts dans un communiqué de presse conjoint.

« Les chiites sont clairement pris pour cible sur la base de leur religion », ont-ils dit.

Les personnes poursuivies sont accusées de rassemblement illégal, d'incitation à la haine contre le régime, de blanchiment d'argent sale et d'actes de terrorisme. « Ces accusations ne doivent pas servir de prétexte pour restreindre la liberté d'expression, la liberté d'association et de réunion pacifique et la liberté de religion ou de conviction », ont souligné les experts.

Selon eux, les autorités bahreïniennes se servent aussi de la Loi sur la citoyenneté bahreïnie ou de la Loi sur la protection de la société contre les actes terroristes pour révoquer la citoyenneté. « Les gens deviennent apatrides et risquent d'être déportés de Bahreïn », ont-ils ajouté.

Les experts ont appelé le gouvernement à mettre fin aux arrestations arbitraires et aux restrictions de mouvement, y compris les interdictions de voyage imposées à divers chefs religieux chiites et défenseurs des droits humains. Ils ont aussi demandé de libérer toutes les personnes qui sont détenues pour avoir exercé leurs droits.

« Le gouvernement ne doit pas recourir à des mesures répressives et nous l'appelons à ouvrir une dialogue avec toutes les parties concernées afin de prévenir des conflits et la violence », ont-ils ajouté.

Ces experts sont l'actuel Président-Rapporteur du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, Sètondji Adjovi, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression et d'opinion, David Kaye, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association, Maina Kiai, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Heiner Bielefeldt, et le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains, Michel Forst.

Zambie : l'ONU salue le déroulement pacifique des élections



Secrétaire général Ban Ki-moon, Photo ONU/Mark Garten

16 août - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a félicité lundi soir le peuple de la Zambie pour le déroulement pacifique et ordonné des élections présidentielle, législatives et locales, ainsi que du référendum sur la Déclaration des droits, qui ont eu lieu le 11 août.

« Le Secrétaire général se souvient de la série d'élections pacifiques qu'a connues la Zambie et de la transition démocratique à laquelle il a assisté lors de sa visite dans le pays en 2012 », a dit son porte-parole dans une déclaration de presse.

« À cet égard, il rappelle à toutes les parties, en particulier les dirigeants politiques et leurs partisans, leur responsabilité de rejeter la violence et de s'abstenir d'utiliser un discours incendiaire », a-t-il ajouté. M. Ban a également appelé toutes les parties à résoudre leurs différends par des moyens constitutionnels et conformément aux normes et standards internationaux.

« L'ONU reste déterminée à soutenir la gouvernance démocratique et le développement durable de la Zambie et continuera à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Commonwealth et d'autres partenaires internationaux à cet égard », a ajouté le parole-parole.

Selon la presse, les élections du 11 août ont abouti notamment à la réélection du Président sortant Edgar Lungu dès le premier tour du scrutin présidentiel, devant le candidat du principal parti d'opposition, Hakainde Hichilema, qui a dénoncé une élection truquée.

Yémen : le chef de l'ONU condamne une attaque aérienne ayant frappé un hôpital à Hajjah



infirmière prend soin d'un enfant en bas âge dans un incubateur à l'hôpital Al-Sabeen de Sanaa. Plus de 600 établissements médicaux ont fermé au Yémen à cause des attaques subies dans le conflit et de la pénurie de matériel et de personnel médical. Photo : UNICEF / Mohamed Yasin

16 août - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a condamné une attaque aérienne de la coalition menée par l'Arabie saoudite qui aurait frappé lundi un hôpital rural soutenu par l'organisation humanitaire Médecins Sans Frontières (MSF) à Hajjah, au Yémen.

« Le Secrétaire général fait observer que les parties au conflit au Yémen ont endommagé ou détruit plus de 70 centres de santé, dont trois autres établissements soutenus par MSF. Il est profondément troublé par l'intensification des frappes aériennes et la poursuite des combats au sol et des bombardements, en particulier dans les zones habitées », a souligné son porte-parole dans une déclaration à la presse publiée lundi soir.

« Le rétrécissement de l'espace humanitaire et l'accès limité des Yéménites aux services essentiels, une situation exacerbée par la reprise des hostilités à grande échelle, est une

question de plus en plus préoccupante », a-t-il ajouté.

« Les hôpitaux et le personnel médical sont explicitement protégés par le droit international humanitaire et toute attaque dirigée contre eux, ou contre des personnes civiles ou des infrastructures, constitue une violation grave du droit international humanitaire », a rappelé le porte-parole qui a précisé que toutes ces attaques doivent être examinées de manière rapide, efficace, indépendante et impartiale.

Le Secrétaire général a de nouveau réitéré son appel à toutes les parties au conflit au Yémen à mettre en œuvre immédiatement la cessation des hostilités et à renouveler « sans délai et de bonne foi » leur engagement avec son Envoyé spécial dans la poursuite d'une solution négociée.